



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.16*
(COM.II)
14 septembre 2005
Original arabe

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par l'ÉGYPTE

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	I	Éducation
Programme :	I.3	Améliorer la qualité de l'éducation
Sous-programme :	I.3.1	Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble
Résolution (33 C/5 par. n°) :	01310	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	-	
Source de financement proposée par l'auteur :	-	

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Nous proposons d'ajouter, au paragraphe (a) (i), les mots suivants : « dans le respect de la spécificité des cultures, des coutumes et des traditions propres à chaque État », ou « en préservant l'identité culturelle et sociale de chaque État ».

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 16 août 2005.

Note explicative :

Il ne fait pas de doute que l'accélération qui a marqué et continue de marquer la mondialisation impose aux États ayant des coutumes et des traditions spécifiques une réalité nouvelle, à laquelle il leur est difficile de s'adapter. Aussi, toute tentative d'imposer en raison de la mondialisation des politiques éducatives (ou autres), notamment dans le domaine de l'instruction religieuse, impliquant la mixité dans les écoles, se heurtera à un rejet social massif, lourd de conséquences. C'est pourquoi nous proposons d'ajouter le **respect** de la spécificité des cultures, des coutumes et des traditions propres à chaque État ou la **préservation** de l'identité culturelle et sociale de chaque État.